



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 23 septembre 2025
ID : 057-245700695-20250918-D2025_136_SI-AR

DECISION 2025-136

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2462FCAD – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatisé de contrôle d'accès des déchèteries communautaires, notifié le 5 décembre 2024, conclu avec la société Tradim sise 17 rue du Delta - 75009 PARIS,

Vu l'avenant n° 2 ajoutant des lignes à la décomposition des prix forfaitaires et unitaires pour tenir compte de besoins intermédiaires s'agissant des créations de bases de données et d'expéditions de badges,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que l'avenant opère une modification du marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence, la modification étant non substantielle au sens des articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 2 au marché n° 2462FCAD – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatisé de contrôle d'accès des déchèteries communautaires, notifié le 5 décembre 2024, est conclu avec la société Tradim sise 17 rue du Delta - 75009 PARIS, dans le but d'ajouter des lignes à la décomposition des prix forfaitaires et unitaires pour tenir compte de besoins intermédiaires s'agissant des créations de bases de données et d'expéditions de badges.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET